VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier **Danziger & Tessier** **Danziger & Tessier**

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,879—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1907 et signé, le 20 juin 1907 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E et d'un ordre daté le 18 octobre 1907 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, homologant la procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant C. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Poydras, Magasins, Natchez et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3, 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Guyot, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 3 formant l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas, et les lots nos 4 et 5 sont contigus et mesurant chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprenant un grand magasin en briques à trois étages, désigné par les nos 401, 403, 405 et 407 rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un devis de voyer, dressé par C. A. de Armas, député voyer général, le 27 avril 1858, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire Guyot, le 28 mai 1858 comme il est mentionné ci-dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds, 5 pouces, 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur au fond sur 88 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Natchez, et ledit lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 1, et 88 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Poydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par le No 411 rue Tchoupitoulas.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par le No 12 sur un devis marqué C, lequel dit lot mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin en brique à trois étages.

Les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux baux qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 297, borné par les rues S. Rempart, N. Poydras, Saratoga et Perdido, désigné par la lettre A, sur un devis de voyer dressé par Edgar Pillié, voyer, daté le 13 juin 1907 et mesurant d'après ceci 19 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rempart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue N. Poydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 449 S. Rempart et comprennent un magasin e résidence à deux étages, occupé au rez de chaussée par une buvette.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres B et C sur le susdit devis par Pillié, et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rempart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue S. Rempart et comprennent un grand magasin double et résidence en briques à deux étages occupée au rez-de-chaussée par une épicerie.

6° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis par Pillié sur laquelle est désignée par la lettre D, 37 pieds 9 pouces de face à la rue S. Rempart sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 439 et 441 rue S. Remparts et comprenant un grand magasin et résidence double en briques à deux étages occupé au rez de chaussée par un magasin de quincaillerie.

7° Les propriétés ci-dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond et s'ouvrant sur la rue Poydras.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Derbigny, Feliciana et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Surgi, daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clouet sur 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 3 formant l'encoignure des rues Clouet et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Magazine et Constance; ladite terre mesure, pied américain, 88 pieds, 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur du côté de la rue Magazine de 128 pieds, 10 pouces, 6 lignes; 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière, et une profondeur sur le côté de la rue Constance de 128 pieds 11 pouces, 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de B. F. Nichols, voyer, daté du 8 avril 1846, déposé en l'étude de L. B. Kenny, ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H. Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844, déposé au bureau de L. Hermann, ancien notaire; toutes ces mesures étant données sur un plan et un certificat d'arpentage de E. Pillié, voyer, datés du 15 juillet 1891, annexés à un acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 20 juillet 1891. Les améliorations sont désignées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue Quatrième, et comprennent un magnifique cottage double ayant 7 chambres, salle de bain, etc., de chaque côté, aussi un joli cottage simple ayant 10 chambres, chambre à bain, etc. Les maisons en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires. Devant être vendus subdivisés d'après le plan à la Bourse.

9° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 130 borné par les rues Magazine, Quatrième, Constance et Troisième, désignée par la lettre A sur un plan d'Edgar Pillié, daté du 11 juin 1907, et mesurant 108 pieds, 10 pouces, 5 lignes de face rue Magazine, 110 pieds, 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième; 45 pieds, 3 pouces, 7 lignes sur la ligne inférieure; de là, une autre profondeur de 32 pieds, 5 lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Magasine, 158 pieds, 10 pouces, 4 lignes, de là 30 pieds, 11 pouces, 1 ligne de face rue Quatrième; de là sur une ligne parallèle à Magazine, 95 pieds, 3 pouces 6 lignes et 111 pieds, 7 pouces, 4 lignes de l'autre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder, comprenant une grande maison en bois à deux étages, retirée du trottoir, élairevoie en fer devant, et écurie à deux étages et auvent à l'arrière. La maison a corridor, salon, salle à manger, cuisine, bibliothèque, salle à déjeuner, office, galerie de côté et serre au premier étage. Au second étage, corridor, 7 grands appartements à coucher, salle de bain, galeries, etc., grande écurie ayant 2 chambres au dessus, citernes, etc. Les terrains sont vastes et sont tracés, jardin, Schillinger. Maison magnifiquement tapissée, gaz partout. La maison porte le No 2616 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné sur le plan de Pillié par la lettre B, et mesurant d'après lui 31 pieds 3 pouces 4 lignes de façade à la rue Magasins sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles, attenant audit lot A sur le côté vers la rue Quatrième.

11° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre C dans le plan susnommé de Pillié et mesurant suivant celui-ci 64 pieds, 2 lignes de face à la rue Magasins sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 111 pieds 7 pouces et 4 lignes et formant le coin des rues Magasins et Quatrième. Les améliorations sont désignées par les Nos 2622 et 2628 Magasin, à l'encoignure de la rue Quatrième et comprennent une grande bâtisse en briques double à deux étages, retirée de la rue, avec barrière en fer devant, contenant d'un côté 6 chambres, chambre à bain, 2 citernes, hangar, etc.; l'autre côté contient 9 chambres, chambre à bain, corridor, etc.; et trois petites chambres dans le bâtiment extérieur. Maison bien tapissée et ayant le gaz partout.

La dixième et la onzième propriété décrites seront offertes subdivisées ou ensemble d'après le plan à la Bourse.

12° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le même district et ilet que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre D sur ledit plan de Pillié, et mesurant d'après lui 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce 2 lignes entre lignes parallèles.

13° Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit Quatrième District, dans l'ilet No 155, borné par les rues Magasins, Neuvième Camp et Huitième, formant l'angle des rues Magasins et Neuvième, et mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Neuvième, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond, ouvrant sur la rue Neuvième, établi par un acte passé pardevant J. F. Coffey, ancien notaire, le 29 septembre 1873. Les améliorations sont désignées par les Nos 3129 et 3131 rue Magasins et contiennent un magasin avec chambres au-dessus.

14° Un certain lot de terre dans le même ilet que la treizième propriété décrite, mesurant 31 pieds 9 1/2 pouces de face à la rue Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage de l'allée commune qui vient d'être mentionnée. Les améliorations sont désignées par les Nos 3125 et 3127 rue Magasins et contiennent un magasin au rez de chaussée et des chambres à l'étage supérieur.

15° Un certain ilet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 64 sur le plan original de la ville de Bickerville, maintenant le No 534, et borné par les rues Octavie, Joseph, Franklin (autrefois Green ou St André, et Liberté (autrefois St David), mesurant 302 pieds, 7 pouces, 5 lignes sur les rues Joseph et Octavie, et 270 pieds sur les rues Franklin et Liberté; devant être vendu subdivisé et comme suit, conformément à un plan d'arpentage par Edgar Pillié, daté du 12 juin 1907, comme suit:

Lots 1, 2, 3 et 4 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 1 formant le coin des rues Octavie et S. Liberté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2030 rue Octavie, et comprenant une résidence en bois avec soubassement, retirée de la rue avec barrière en fer devant et contenant 6 chambres, chambre à bain, office, cave, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., et devant être vendus subdivisés.

Lots 5 et 6 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Lots 7, 8, 9 et 10 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 10 formant le coin des rues Octavie et Franklin.

Lots 11, 12, 13, 14 et 15 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Franklin et Joseph.

Lots 16, 17, 18, 19 et 20 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Joseph et Liberté.

Un des carrés d'ilet les plus désirables dans le Sixième District et entouré de belles demeures.

Toutes les propriétés améliorées seront vendues sujettes à leurs baux et loyers respectifs, le loyer devant revenir aux acquéreurs à dater du jour où les actes de vente seront signés. Des détails complets à l'égard des baux peuvent être obtenus des Encanteurs et seront annoncés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un ou deux ans de crédit, 7 0[0 d'intérêt par an représenté par des billets des acquéreurs, à dater du jour de l'adjudication et garantis par lien de vendeur et hypothèque. Les acquéreur devant payer en plus et au-dessus du prix d'achat les taxes d'Etat de l'année 1908 et le coût de tous certificats que l'on pourrait avoir à attacher à la vente. Dix pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Dart & Kernan, avocats de l'exécutrice.

M. H. L. Favret, avocat du mineur.

20 déc—20 27—jan 3 10 17 24 26

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

ENCOIGNURE DE COMMERCE, Cottages Simple et Double et Terrains pour construire.

QUATRIÈME DISTRICT.

Succession de Elizabeth Singer, (née) Walzer,

No 88,099—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 839 rue Carondelet—JEUDI, le 18 février 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 janvier 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° L'encoignure de commerce comprenant le cottage double à un étage, en bois, Nos 2801 et 2803 avenue Jackson, coin de la rue Willow.

L'encoignure est louée comme épicerie et résidence et l'intérieur à louer comme résidence, contenant 4 chambres. Le lot de terre est situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 398, borné par les rues Jackson, Willow, Joséphine et la rue Claiborne, mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson par 92 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un devis d'arpentage daté du 30 décembre 1908 par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, annexé à un inventaire de cette succession pris par John Bassich Jr, notaire, le même jour. Ladite portion de terre est désignée par la lettre A sur ledit devis et forme l'encoignure des rues Willow et Jackson.

2° Le cottage double en bois à un étage Nos 2805 et 2807 avenue Jackson contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est contigu au ci-dessus dans le même district et ilet et est désigné comme lot B sur ledit devis de C. Uncas Lewis, voyer, et mesurant d'après le même devis 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de soixante-dix pieds entre lignes parallèles.

3° Le cottage simple en bois à un étage No 2129 rue Willow contigu dans le fond aux propriétés ci-dessus décrites. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet, mesurant d'après ledit devis 23 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Willow, sur une première profondeur de 30 pieds sur la ligne entre ledit lot désigné comme le lot C, sur ledit devis, et ledit lot A par une deuxième largeur de 22 pieds sur la prolongation de la ligne du lot A, le plus près de la rue Claiborne par une 2me profondeur de 30 pieds vers la rue Claiborne, sur la ligne entre ledit lot C et le lot B sur une largeur de 45 pieds, 8 pouces, 4 lignes dans le fond et par une profondeur de 60 pieds sur la ligne dudit lot C le plus près de la rue Joséphine et s'étendant vers la rue Claiborne.

Le premier dit lot décrit étant la largeur entière et façade à la rue Jackson de 30 pieds sur 92 pieds de la profondeur d'un lot désigné par le numéro 8, et ledit lot B est composé de la largeur entière de 30 pieds sur 70 pieds de la profondeur d'un lot désigné par le numéro 9, faisant face à la rue Jackson, et ledit lot C sur ledit devis est composé de la portion du fond dudit lot 8, 23 pieds 8 pouces 4 lignes sur 30 pieds de sa largeur et la portion du fond 45 pieds 8 pouces et 4 lignes de la profondeur dudit lot 9 par sa largeur. Lesquels dits lots 8 et 9 sont désignés sur un plan en l'étude de Selim Magner, ancien notaire, daté du 8 février 1868, dans l'ilet 398, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jackson sur 115 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 8 formant l'encoignure des rues Jackson et Willow. Acquis par August Singer durant la communauté par achat de Richard P. Dwyer et als pardevant A. Hero, notaire, le 23 octobre 1895.

4° La bâtisse en bois à un étage située dans le Quatrième District de cette ville, comme un lot de terre dans l'ilet numéro 399 borné par les rues Jackson, Willow, Claiborne et Philip, désigné par la lettre B, sur un devis et arpentage fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville le 12me jour de janvier 1909 et annexé à un inventaire de cette succession pris le 30 décembre 1908 et mesurant d'après ledit devis 30 pieds de face à la rue Jackson, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 86 pieds entre lignes parallèles.

5° Le lot de terre pour construire avec tous les droits, etc., désigné sur ledit devis par C. Uncas Lewis, par la lettre C dans le fond dudit lot B et le lot A sur ledit devis; ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Willow, la même largeur dans le fond, sur soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot C ci-dessus décrit originalement forme une partie de deux lots désignés par les numéros 1 et 18 sur un devis apparavant fait par ledit C. Uncas Lewis, député-voyer, le 15 janvier 1903, annexé à un acte d'acquisition, mesurant d'après le même devis 30 pieds de face chacun à la rue Jackson sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. No 1 formant l'encoignure des rues Willow et Jackson. Ledit lot B étant la largeur entière et façade sur ledit lot 18, sur 86 pieds de sa profondeur et ledit lot C sur ledit devis du 12 janvier 1909 par C. Uncas Lewis, étant composé de la portion du fond de 30 pieds de la largeur de ditte lots 18 et 1.

Toutes les propriétés ci-dessus sont dans un voisinage bien habité et qui s'améliore et sont près des lignes de chars. Désirable pour habitation ou placement par des petits capitalistes.

Conditions—Une moitié ou plus ou tout comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, devant être garantie par hypothèque et lien de vendeur, billets payable en un an avec sept pour cent par an d'intérêt jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et les acquéreurs devant assumer les taxes dûes et exigible en 1909, en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat devant être requis au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant John Bassich Jr, notaire, aux frais des acquéreurs.

John Bassich, avocat.

17 jan—17 24 31—fév 7 14 18

VENTES A L'ENCAN

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Clara Dussang, femme de Léon Lamothe—No 87,934.

Il sera vendu à l'enchère publique MERCREDI 27 janvier 1909, à 11 heures a. m., dans la susdite succession, à la Brennan Commission Plant, coin des rues Canal et Marais, un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

JAS. A. BRENNAN, Encanteur.
Bureau 733 rue Union.

17 jan—17 21 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE

DEUX COTTAGES DOUBLES,

619-621 et 623-627 Rue Thalie

Entre les Rues Tchoupitoulas et St-Thomas,

Avec bâtisse dans la cour, contenant quatre chambres.

Le tout susceptible de rapporter de cinquante à soixante dollars par mois, sur un terrain mesurant 71 pieds de face, 105 pieds de largeur dans le fond.

Sur des profondeurs de 99 et 177 pieds

Cette propriété est dans le District manufacturier qui empiète toujours, aussi bien que dans un district de résidences. Convenant pour un bon placement.

Succession de Mme Magaret Manning, née O'Shoughnessey.

No 83,457—Division A, et succession de John Manning, 83,458—Division B, consolidées.

MARDI, 9 FEVRIER 1909, à midi, par JAS. A. BRENNAN Encanteur, Bureau 733 rue Union, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 11 mai 1908 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, et d'un ordre daté et signé le 4 janvier 1909 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sera vendue la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant de quelque façon situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Erato St. Thomas et Tchoupitoulas, mesurant soixante et onze (71') pieds neuf (9') pouces de face à la rue Thalie, quatre-vingt-dix neuf (99') pieds huit (8") six (6") lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Tchoupitoulas, cent soixante-dix sept (177') pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé la plus proche de la rue St-Thomas et cent cinq (105') pieds quatre (4") pouces sept (7") lignes de largeur dans le fond, d'après un certain plan tracé par C. A. Hedin, architecte et ingénieur civil, daté du 21 avril 1841 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et payer les frais de l'acte de vente qui sera passé pardevant ~~Dart & Kernan~~, notaire.

8 jan—8 10 17 24 31—fév 7 9

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en briques à trois étages.

807-809 Tchoupitoulas.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté et signé du 19 janvier 1909, la re No 87 102, James M. Gowan et als vs Mme Julia Anderson, et à moi adressé je vendrai JEUDI, le 25 février 1909, à l'enchère publique, à la Bourse de Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet numéro trois cent quatre vingt (380) borné par les rues Deuxième, Troisième, Magnolia et Clara, désigné par le No neuf sur un devis fait par H. N. W. Reynolds, député voyer de ville daté du 19 novembre 1901, annexé à un acte de vente par J. H. Heller à M. J. Farrell, passé pardevant J. J. Ward, notaire le 9 mars 1903, mesurant trente pieds de face à la rue Troisième sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par M. J. Farrell par achat de la "Suburban Building and Loan Association", par acte passé pardevant Harry L. Loomis, Jr, notaire, daté du 10 octobre 1903, enregistré dans le livre des transferts 190, folio 739.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

FREED & CLESI,
Encanteurs et Propriétés Foncières.
838 rue Gravier.

27 déc—27—jan 3 10 17 24 28

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, No 2717-19 Rue Troisième, entre Magnolia et Clara.

Succession de Mme Christina Weber, No 87,875, Cour Civile de District, Div. D.

Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI le 28 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne par FREED & CLESI, N. J. Clesi, encanteur, en vertu d'un ordre daté et signé le 22 décembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilège, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet numéro trois cent quatre vingt (380) borné par les rues Deuxième, Troisième, Magnolia et Clara, désigné par le No neuf sur un devis fait par H. N. W. Reynolds, député voyer de ville daté du 19 novembre 1901, annexé à un acte de vente par J. H. Heller à M. J. Farrell, passé pardevant J. J. Ward, notaire le 9 mars 1903, mesurant trente pieds de face à la rue Troisième sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par M. J. Farrell par achat de la "Suburban Building and Loan Association", par acte passé pardevant Harry L. Loomis, Jr, notaire, daté du 10 octobre 1903, enregistré dans le livre des transferts 190, folio 739.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

FREED & CLESI,
Encanteurs et Propriétés Foncières.
838 rue Gravier.

27 déc—27—jan 3 10 17 24 28

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Joseph Heintz et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 88,591 — Division C — Attendu que Philip Heintz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feux Joseph Heintz et épouse, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

W. Alexander Bahns, avocat.

24jan—24 29—fév 3

Succession de Mary Waters Grant.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87,843—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier à compte provisoire présenté par Gustave Manberret, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—M. D. Dimitry, avocat.

23 jan—23 28—fév 1

Succession de Henry C. Rembling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 88,060 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier—E. T. Florance, avocat.

16 jan—16 20 25

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de George Washington Lewis et Ellen Scannell Lewis, sa veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 83,435—Division D. — Attendu que Mme Oseida Lewis, veuve de Isaac McWaters, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Washington Lewis et Ellen Scannell, sa veuve, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — A. J. Lewis, avocat.

16 jan—16 20 25

Succession de August Keller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 83,226 —Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Ernest T. Florance, avocat.

21 jan—21 25 30

Succession de Henry J. Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 88,229, Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Peter A. Gunckel, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — A. D. Danziger, avocat.

17 jan—17 21 26

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Fairbanks Co. vs Carrollton Ice Co., Limited, No 87,190, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JEUDI, 25 FEVRIER 1909, A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 RUE BARONNE.

Conformément à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, daté et signé le 22 janvier 1909, je vendrai à l'heure et l'endroit ci dessus mentionnés, comme suit:

La manufacture entière de la Carrollton Ice Co. Limited consistant de deux fabriques unies d'une capacité de soixante tonnes et une de quarante tonnes et de vingt tonnes, lesquelles peuvent être opérées séparément, ensemble avec les machines et bouilloires (2 de 150 chevaux chacune), générateurs d'ammoniac une bouilloire de 1500 chevaux de force motrice "Feed Pump", 2 de 250 chevaux de force motrice chacune 2 pompes d'ammoniac de 50 tonnes, une de 40 tonnes et une de 15 tonnes, deux condenseurs d'ammoniac de 20 tonnes et 40 tonnes, "Freezing Tank" Pompes Brine, et toutes les ustensiles et outils appartenant et faisant partie d'une Manufacture de Glace économique de premier ordre et moderne et la Propriété Foncière suivante sur laquelle ladite manufacture est située, à savoir:

1° Une certaine portion de terre d'une forme irrégulière, située dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Dante, (autrefois Madison) et Hampson et Avenue St Charles et mesurant d'après un devis annexé pour référence à un acte de vente par Hunter C. Leak, à la ville de la Nouvelle Orléans, passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 4me jour de février 1891 et aussi et en accord avec un arpentage officiel fait par l'ingénieur de ville conformément à une disposition de l'ordonnance No 15 090 des series du conseil, comme suit à savoir:

Commençant sur ladite rue Dublin à une distance de trente pieds (30) de l'encoignure des rues Dublin et Hampson, ladite portion de terre mesure de là vers l'avenue St Charles trente trois pieds huit pouces (33 pds 8 pce) de face sur ledite rue Dublin par soixante et onze et vingt cinq centièmes (71.25) de profondeur sur la ligne de côté le plus près de l'avenue St Charles et cent et onze et quatre dixièmes de pieds (111.4) de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Hampson, la ligne du fond étant une ligne oblique s'étendant de l'extrémité d'une ligne à l'extrémité de l'autre ligne et la longueur de laquelle n'est pas connue.

Ladite portion de terre qui compose la façade du lot ci-dessus est désignée par le numéro Deux sur un plan déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 111.

2° Une certaine portion de terre située dans le même District et ilet comme la propriété ci-dessus décrite ladite portion de terre étant composée de la portion de la façade des lots ci-dessus Nos trois et quatre sur le plan original déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 118 et d'après un plan annexé à un acte de vente par M de Lucas à la ville de la Nouvelle-Orléans, passé pardevant F. Zengel, notaire le 19 juin 1900. Ladite portion des lots Nos trois et quatre forme un triangle et mesure comme suit à savoir: Soixante-et-un pieds (61) trois (3") pouces de face à la rue Dublin, soixante-onze (71) pieds (2") pouces cinq (5") lignes de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Hampson et cent cinquante (150) pieds de profondeur et façade sur une ligne diagonale sur la ligne du côté le plus près de l'avenue St-Charles et faisant face au nouveau chemin ou rue; toutes les mesures étant plus ou moins, et la propriété ici décrite étant le restant de la portion des lots désignés par les Nos Trois et Quatre.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant.

3° Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Hampson, Dante et l'avenue St Charles, formant l'encoignure des rues Dublin et Hampson, et mesurant d'après un devis annexé pour référence à un acte de vente par Hunter C. Leake à la ville de la Nouvelle-Orléans, passé pardevant Fred Zenagel, notaire, le 4 février 1901 et aussi d'après un arpentage officiel fait par l'ingénieur de ville d'après et conformément à un acte d'une ordonnance No 1508, C. de V., comme suit, à savoir:

Commençant à un point sur la ligne de côté divisant les lots originaux Nos un et deux dudit ilet, cent onze [111') pieds, et quatre dixièmes de pied [4[10") de distance de la rue Dublin, ledit lot mesurant de là au long de ladite ligne divisant lesdits lots originaux Nos un et deux, cent onze et quatre dixièm